

**Cahier des clauses techniques  
particulières**

**Marché de Services  
courants**

**Maintenance des  
compresseurs**

**Lycée Gustave EIFFEL**

Date limite de remise de plis : 10/04/2026

Heure limite : 18h00

Numéro du marché : AP-Compresseur-2026

# 1. Table des matières

## 2. Objet du marché, dispositions générales

### 2.1. Objet

Le présent marché a pour objet :

L'objet de la présente consultation a pour objet de prolonger la durée de vie et de limiter au maximum les pannes des compresseurs de l'établissement.

### 2.2. Décomposition du marché

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

## 3. Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP) et ses éventuelles annexes.
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le mémoire technique du titulaire
- Le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de fournitures courantes et services (CCAG FCS) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021

En cas de contradiction entre leurs stipulations, les pièces contractuelles prévalent dans l'ordre de priorité prévu par l'article 4.1 du CCAG FCS.

## 4. Durée et délais d'exécution

### 4.1. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 1 an(s) à compter du 1/6/2026 renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

### 4.2. Délais d'exécution

En cas de panne Intervention à 48h00.

## 5. Prix

Le prix du présent marché est réputé établi sur la base des conditions économiques définies ci-après.

### **5.1. Forme du prix**

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application d'un prix global et forfaitaire et des prix unitaires détaillés au bordereau des prix unitaires.

### **5.2. Variation du prix**

Le présent marché est passé à prix ferme, non actualisable.

## **6. Modalités et conditions d'exécution**

### **6.1. Modalités d'exécution**

Pour la réalisation des prestations le prestataire utilisera la numérotation interne de l'acheteur ou donnera le cas échéant un tableau de conversion entre le numéro interne du candidat et celui de l'acheteur.

Les prestations du présent marché devront être exécutées dans le délai fixé par l'acheteur (3.2 du CCTP) .

### **6.2. Conditions d'exécution ou de livraison**

Les fournitures ou prestations devront être livrées à l'adresse ci-dessous :

Lycée Gustave EIFFEL  
Avenue de l'Europe  
59280 ARMENTIERES

En cas de perte de la livraison pour non-respect du lieu de livraison, le titulaire sera tenu pour seul responsable. Cette livraison ne pourra pas être facturée par l'acheteur.

## **7. Liste du matériel**

1 Compresseur COMPAIR Type SILPACK1210

1 Compresseur FINI Type ROTARPLUS 20

Voir description en annexe « Description des compresseurs »

## **8. Détail des prestations**

Pour les opérations de maintenance ou d'intervention le prestataire utilise les références de l'établissement ou à défaut transmet un tableau de correspondance.

Le prestataire devra détailler son offre technique en structurant le plan de maintenance préventive par **type d'équipement**.

Cette description devra inclure, sans s'y limiter :

- **Le périmètre des vérifications** : Liste exhaustive des points de contrôle, organes de sécurité et composants inspectés.
- **La gestion des pièces d'usure** : Identification précise des pièces prévues au remplacement systématique (selon préconisations constructeur ou état d'usure).
- **Les tests fonctionnels** : Descriptif des essais et mesures effectués pour valider la remise en service des appareils.

L'objectif de cette granularité est de permettre à l'acheteur d'apprécier la **pertinence**, la **conformité** et le **juste prix** de l'offre proposée.

## 9. Constatation de l'exécution des prestations

### 9.1. Opérations de vérification

Les opérations de vérifications quantitatives et qualitatives sont effectuées conformément aux dispositions du chapitre 5 du CCAG FCS.

Ces vérifications sont effectuées au moment de la livraison des fournitures ou de l'exécution de la prestation par la personne publique ou l'organisme demandeur, qui peut notifier sa décision immédiate et sans délai au titulaire. En l'absence de décision, les fournitures ou prestations sont réputées admises le jour de la livraison ou de l'exécution.

Vérifications quantitatives : si la quantité n'est pas conforme, le titulaire aura l'obligation de compléter ou reprendre l'excédent dans le délai fixé par l'autorité compétente.

Vérifications qualitatives : si les fournitures ou prestations ne sont pas conformes, suite aux vérifications qualitatives, elles seront refusées et obligatoirement remplacées par le titulaire dans le délai indiqué par l'autorité compétente.

### 9.2. Décision

La décision sera prononcée par l'autorité compétente ou son représentant dans les conditions prévues aux articles 29 et 30 du CCAG FCS.

## 10. Garanties

Il sera fait application de l'article 33 du CCAG FCS.

## 11. Règlement des comptes au titulaire

Le titulaire transmet ses demandes de paiement par tout moyen permettant de donner date certaine.

Ces derniers se réservent le droit de compléter ou rectifier les demandes de paiements et décomptes pour solde qui comporteraient des erreurs ou seraient incomplets. Dans ce cas, le titulaire sera notifié d'une demande de paiement rectifiée.

Le délai dont dispose la personne publique ou l'organisme compétent pour procéder au règlement du solde est fixé à 30 jours.

Le taux des intérêts moratoires applicables en cas de dépassement du délai maximum de paiement est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

En cas de retard de paiement, l'acheteur sera de plein droit débiteur auprès du titulaire de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement

## 12. Dispositions financières

### 12.1. Avance

Aucune avance ne sera versée.

### 12.2. Retenue de garantie

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

## 13. Pénalités et primes

### 13.1. Pénalités pour retard dans l'exécution des prestations

En cas de retard dans l'exécution des prestations, le titulaire encourt des pénalités dans les conditions fixées à l'article 14.1 du CCAG FCS, par application de la formule suivante :

$$P = V \times R / 1\ 000$$

P = le montant de la pénalité

V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité

R = le nombre de jours de retard.

### 13.2. Pénalités pour indisponibilité

Sauf cas de force majeure, lorsque la durée d'indisponibilité observée dépasse les seuils ci-après, le titulaire est soumis à des pénalités :

- **huit heures** ouvrées pour une maintenance sur le site ;
- **quinze jours** consécutifs pour une maintenance chez le titulaire.

La pénalité est calculée par application de la formule suivante :

$$P = (V * R) / 30 ;$$

P = le montant de la pénalité ;

V = la valeur de la rémunération mensuelle versée au titre de la maintenance ;

R = le nombre de jours de retard.

## 14. Résiliation

Les conditions de résiliation du marché sont définies au chapitre 7 du CCAG FCS.

### Résiliation pour motif d'intérêt général

### Résiliation aux torts du titulaire

En cas de résiliation pour faute, il sera fait application des articles 41 et 45 du CCAG FCS avec les précisions suivantes :

- L'acheteur pourra faire procéder par un tiers à l'exécution des prestations prévues par le marché aux frais et risques du titulaire.
- Le titulaire n'a droit à aucune indemnisation.

## 15. Assurances

Le titulaire désigné dans le présent marché devra justifier dans les 15 jours à compter de la demande de l'acheteur d'une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il encourt vis-à-vis des tiers et de la personne publique à la suite de tous les dommages corporels, matériels ou immatériels survenant pendant ou après la livraison ou l'exécution des prestations.

## 16. Clause de réexamen

Conformément à l'article R. 2194-1 du code de la commande publique, il est convenu la mise en œuvre des clauses de réexamen suivantes :

### Remplacement du titulaire initial par un nouveau titulaire en cours d'exécution

Le titulaire pourra proposer à l'acheteur la substitution d'un nouveau titulaire afin de le remplacer. Ce remplacement pourra intervenir, après accord entre les parties, dans les hypothèses suivantes :

- cessation d'activité,
- cession de contrat,
- décès,
- difficultés techniques (affectant les moyens humains et/ou matériels) et/ou financières

- empêchant ou risquant d'empêcher la mise en œuvre des obligations contractuelles,
- défaillance dans l'exécution des obligations contractuelles.

L'acheteur vérifiera que le remplaçant proposé ne relève pas d'un des cas d'interdiction de soumissionner et appréciera ses capacités professionnelles, techniques et financières, sur la base des mêmes pièces que celles produites par le titulaire.

A l'issue de cet examen, l'acheteur acceptera ou non la mise en œuvre de la substitution.

Dans le cadre d'un groupement, cette même possibilité est offerte à chacun des membres du groupement, après accord de l'ensemble des membres sur la substitution. Le remplaçant proposé pourra être :

- dans le cadre d'un groupement conjoint : soit un des membres du groupement, soit une entreprise tierce.
- dans le cadre d'un groupement solidaire : une entreprise tierce.

Si la substitution vise le mandataire du groupement, le groupement recomposé désigne un nouveau mandataire.

## 17. Différends et litiges

La loi française est seule applicable au présent du marché.

En cas de litige, le tribunal compétent est :

Tribunal administratif de Lille  
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire  
BP CS 62039  
59014 LILLE

Tout rapport, toute documentation, toute correspondance, relatifs au présent marché doivent être rédigés en langue française.

## 18. Dérogations au CCAG FCS

Articles du CCAG Fournitures Courantes et Services auxquels il est dérogé et intitulé des articles du CCP par lequel sont introduites ces dérogations :

Articles du CCP	Articles du CCAG
-----------------	------------------